



PRÉFET DU HAUT-RHIN

*Liberté
Égalité
Fraternité*

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DE L'EMPLOI,
DU TRAVAIL, DES SOLIDARITÉS ET
DE LA PROTECTION DES POPULATIONS
SANTÉ ET PROTECTION ANIMALES ET ENVIRONNEMENT

Arrêté préfectoral n° 2024-050-SPAE-065 du 19 février 2024 levant la mise sous surveillance d'un chat en provenance de Turquie

Le Préfet du Haut-Rhin
Chevalier de la Légion d'Honneur
Officier de l'Ordre national du Mérite

VU le règlement n° 576/2013 du parlement européen et du conseil du 12 juin 2013 relatif aux mouvements non commerciaux d'animaux de compagnie et abrogeant le règlement (CE) n° 998/2003 ;

VU le code rural et de la pêche maritime et notamment les articles L.212-10, L.223-1 à 223-17, L.236-1, L.236-8 à L.236-10, L.237-3, L.212-10, L.223-1 à L.223-17, D.223-23 à R.223-36, R.228-8 ;

VU le décret du 13 juillet 2023, publié au J.O. du 14 juillet 2023, portant nomination de Monsieur Thierry QUEFFELEC, Préfet du Haut-Rhin, installé dans ses fonctions le 21 août 2023 ;

VU l'arrêté préfectoral du 22 août 2023 portant délégation de signature à Monsieur Emmanuel GIROD, directeur départemental de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations du Haut-Rhin ;

VU l'arrêté du 9 décembre 2014 relatif aux conditions de police sanitaire régissant les échanges intracommunautaires commerciaux et non commerciaux au sein de l'Union européenne ainsi que les importations et mouvements non commerciaux en provenance d'un pays tiers de certains carnivores ;

VU l'arrêté préfectoral n° 2023-270-SPAE-266 du 28 septembre 2023 portant mise sous surveillance d'un chat en provenance de Turquie, appartenant à Monsieur Oncu KOSE – 11, rue du Hoelzle – 68110 ILLZACH ;

Considérant que Monsieur Oncu KOSE a fait examiner son chat, l'a fait vacciner contre la rage le 16 février 2024 et l'a conservé jusqu'à la fin de la période d'isolement ;

Sur proposition du directeur départemental de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations du Haut-Rhin,

ARRÊTÉ

Article 1^{er} : l'arrêté préfectoral n° 2023-270-SPA-E-266 du 28 septembre 2023 portant mise sous surveillance d'un chat en provenance de Turquie, appartenant à Monsieur Oncu KOSE – 11, rue du Hoelzle – 68110 ILLZACH, est levé ;

Article 2 : Le secrétaire général de la préfecture, le sous-préfet de Mulhouse, le maire d'ILLZACH, le directeur départemental de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations du Haut-Rhin et le Docteur Caroline METTLING, vétérinaire sanitaire à 68110 ILLZACH, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à l'intéressé par courrier.

À Colmar le 19 février 2024,



Le préfet,
Pour le préfet et par délégation,
Le directeur départemental,

Emmanuel GIROD